

DEPARTEMENT DE
LOT ET GARONNEARRONDISSEMENT
DE NERACVILLE
De
LAVARDACNombre de membres :
Afférents au
Conseil municipal : 19
En exercice : 19
Présents : 16
Excusés : 2
Procurations : 0

République Française

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAVARDAC

Séance du 8 Décembre 2017

L'an deux mille dix sept, le huit décembre à 18 h 45, le Conseil Municipal de la Commune de Lavardac, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Philippe BARRERE, Maire, à la suite de la convocation du 1^{er} décembre 2017.

Présents : Mmes et Mrs Philippe BARRERE, Maire, Madeleine DRAPE, Michel MICHELIN, Amparo MAYE, Bernadette ZAGNI, Joëlle LABADIE, Adjointes au Maire ;
Mmes et Mrs Mario FRANCHETTO, André TOURON, Isabelle CASSE, Frédéric BARTHE, Patricia CHAPAT, Mostapha LAMSSIRINE, Mr Alexandre DEMESTE, Betty LE MANACH, Ludovic BIASOTTO, Michel CLAVE Conseillers municipaux.

Absents excusés : Mmes et Mrs Delphine CADEILLAN, Julien BIDAN, conseillers municipaux.

Absente : Marie-Anise CIARAMITARO.

Procurations : //

Mme Amparo MAYE est désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et prend place au bureau. L'avis de convocation a été affiché conformément à la Loi.

Le compte rendu de la séance du 8 Décembre 2017 comprenant toutes les délibérations prises par le Conseil Municipal au cours de cette séance, sera affiché conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du CGCT.

Tarifs Municipaux Année 2018 – Opérations funéraires

Rapporteur Mme Madeleine DRAPE.

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après examen des tarifs par l'assemblée, le conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer, pour l'année 2018, le tarif des opérations funéraires comme suit :

Concessions - Prestations diverses	Tarifs 2017	Tarifs 2018
Cimetière - Opérations funéraires :		
Concession cinquantenaire (le m ²)	175,00	185,00
Prestations diverses		
Vacation police	25,00	25,00
Caveau d'attente		
1er mois en cours	Gratuit	
du 2 ^{ème} au 6 ^{ème} mois inclus (par mois)	30,00	32,00
du 7 ^{ème} au 12 ^{ème} mois inclus (par mois)	40,00	42,00
du 13 ^{ème} au 24 ^{ème} mois inclus (par mois)	65,00	68,00
Colombarium (la case)		
Pour 15 ans renouvelable une seule fois	350,00	367,00
Ouverture de la case pour dépôt d'une urne	70,00	73,00
Ouverture pour déposer les cendres au jardin du souvenir	70,00	73,00

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus,
Extrait certifié conforme,

